

Loulay

Bienvenue sur la page d'informations de vos services d'eau et d'assainissement.

Contactez votre agence

Cliquez sur le service recherché :

Eau potable



RESE Vals de Saintonge (EP)

14 route d'Angoulême
17400 Saint-Julien-de-
l'Escap

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30
à 17h

Nous envoyer un mail

Tél : 05 46 72 17 17

Horaires d'accueil téléphonique

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à
17h

Tél. Incident en dehors des horaires d'ouverture :

05 46 93 19 19

Assainissement collectif



RESE Vals de Saintonge (AC)

14 route d'Angoulême
17400 Saint-Julien-de-
l'Escap

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30
à 17h



(Nous envoyer un mail
Tél : 05 46 72 17 17

**Horaires d'accueil
téléphonique**

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à
17h

**Tél. Incident en
dehors des horaires
d'ouverture :**
05 46 93 19 19

Assainissement non collectif

Eau 17 Agence Aunis

Avenue de la Gare
17290 Aigrefeuille-
d'Aunis

Horaires d'accueil

L'accueil en agence se
fait uniquement sur
rendez-vous

Tél : 05 46 92 40 30

**Horaires d'accueil
téléphonique**

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30
Envoyer un email à
l'agence :
aunis@eau17.fr

Faites vos demandes de contrôle et accédez à toutes les informations relatives à l'assainissement non collectif sur notre service en ligne :

(Mes démarches en ligne)

Si vous ne souhaitez pas faire les démarches en ligne, vous pouvez vous procurer un formulaire auprès de la mairie ou de l'agence Eau17 concernées par l'assainissement.
Les délais d'acheminement postal allongent l'instruction des demandes.

Calendrier de relève et de facturation

COMMUNE	RELEVÉ DE CONSUMMATIO N	FACTURE DE RELÈVE	FACTURE INTERMÉDIAIRE	PAIEMENT MENSUALISÉ
Loulay	Juillet	Août	Février	de novembre à juillet



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex
Tél. Siège : 05 46 90 05 05
Tél. Service Clients :
05 46 72 17 17